

Burundi : prison à vie requise contre un activiste

Arrib News, 07/04/2018 – Source AFP Le parquet burundais a requis mardi la perpétuité contre un activiste de la société civile au Burundi, notamment pour "assassinat de militaires, policiers et civils", a alerté une ONG dans un communiqué parvenu vendredi à l'AFP.

Germain Rukuki, qui travaille dans le milieu associatif depuis de longues années, avait été arrêté le 13 juillet 2017 par le tréfonds du Service national de renseignement (SNR), et détenu au secret dans ses cachots à Bujumbura pendant plus d'un mois avant d'être transféré à la prison de Ngozi (nord), où il est détenu depuis. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, une organisation internationale, a fait part de son inquiétude dans son communiqué face à la peine de prison perpétuelle requise par le ministre public à l'encontre du défenseur dans un contexte de répression généralisée des défenseurs des droits humains. Poursuivi dans un premier temps pour "atteinte à la sûreté intérieure de l'État" pour ses liens supposés avec l'ONG locale Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) - désormais interdite par le pouvoir burundais - M. Rukuki a appris que de nouvelles charges pesaient sur lui en février. Selon l'Observatoire, le parquet a accusé M. Rukuki d'être "l'auteur intellectuel des infractions d'assassinat de policiers et de civils", de tentative de "renversement d'un régime constitutionnel" et de "rébellion". Le ministre public a fondé son argumentation sur le fait que M. Rukuki "a été employé de l'ACAT-Burundi, organisation radiée par le gouvernement et accusée d'être liée au mouvement insurrectionnel et au coup d'État manqué du 13 mai 2015", selon ce communiqué. "Mouvement insurrectionnel" est l'expression utilisée par le pouvoir burundais pour désigner les manifestations de 2015 au Burundi contre la décision controversée du président Pierre Nkurunziza de briguer un 3e mandat, qu'il a obtenu en juillet de la même année. L'annonce de sa candidature en avril 2015 a plongé le Burundi dans une crise politique qui a fait depuis au moins 1.200 morts et plus de 400.000 déplacés, et sur laquelle la Cour pénale internationale a ouvert une enquête. L'Observatoire - partenariat de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) - a dénoncé "la poursuite du harcèlement judiciaire" à l'encontre de l'activiste, assurant que la défense avait relevé de nombreuses "irrégularités" depuis son arrestation. Le 9 mars, trois membres de la société civile accusés d'"atteinte à la sûreté intérieure de l'État" avaient été condamnés en leur absence à 10 ans de prison chacun. "Le procès de Germain Rukuki est l'expression même de l'arbitraire policier et judiciaire au Burundi contre les défenseurs des droits humains, les journalistes ou les opposants", a déclaré à l'AFP Florent Geel, directeur Afrique de la FIDH, joint par téléphone vendredi. "Jugé à huis clos au sein même de la prison de Ngozi, charges rajoutées à la dernière minute sans instruction, impossibilité pour ses avocats de le défendre (...) Germain Rukuki, dont le seul crime est d'être un défenseur des droits humains, est en fait condamné d'avance" a-t-il regretté.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});